

TABLEAU 60
(en millions de dollars)

PRÊTS À DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1964 (estimation)	1963	
Prêts au Royaume-Uni—			
Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)....	995.1	1,012.8	-17.7
Intérêt différé.....	44.2	44.2	
	1,039.3	1,057.0	-17.7
Prêts accordés en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, Partie II—			
Belgique.....	30.0	32.3	-2.3
France.....	67.0	67.0	
Pays-Bas.....	32.1	32.1	
	129.1	131.4	-2.3
Prêts spéciaux accordés aux pays du Plan de Colombo pour le financement de l'achat du blé et de farine du Ca- nada—			
Ceylan.....	1.1	1.4	-0.3
Inde.....	15.4	20.1	4.7
	16.5	21.5	-5.0
Avances et prêts divers—			
France—crédit provisoire—intérêt consolidé.....	0.7	0.7	
Inde—prêts accordés pour l'achat au Canada d'aéronefs et de pièces détachées et de matériel d'avion.....	12.0		12.0
Divers.....	0.1	0.2	-0.1
	12.8	0.9	11.9
	1,197.7	1,210.8	-13.1

Les prêts spéciaux consentis aux nations membres du Plan de Colombo pour leur permettre de financer l'achat de blé et de farine du Canada s'élèvent à 16 millions de dollars, soit une diminution de 5 millions relativement à l'année financière précédente.

Au cours de l'année financière 1963-1964, on a consenti des prêts s'élevant à 12 millions au gouvernement de l'Inde pour l'achat au Canada d'avions, ainsi que de pièces détachées et d'accessoires pour ces appareils.

Autres prêts et placements

Le solde sous cette rubrique atteint 1,211 millions de dollars au 31 mars 1964, soit 100 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente.

La participation du Canada au capital des organismes internationaux a augmenté de 8 millions de dollars au cours de l'année financière, par suite de nouveaux engagements dans ce domaine, s'élevant à 8 millions dans le cas de l'Association internationale de développement. Les avances de fonds de roulement et les prêts à d'autres institutions internationales sont restés à peu près les mêmes qu'à la fin de l'année financière précédente.

On estime que les prêts consentis aux gouvernements des provinces augmenteront de 2 millions de dollars au cours de l'année. Cette augmentation est attribuable surtout à des prêts de 5 millions accordés au Nouveau-Brunswick et de 2 millions à la Nouvelle-Écosse, et à une baisse de 3 millions des prêts consentis à la Colombie-Britannique et de 2 millions au compte des accords sur la perception des impôts provinciaux.

Aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le gouvernement consent des avances en vue de l'acquisition, par le Directeur, de terrains, d'immeubles, de matériel, de bétail, d'équipement agricole et d'équipement de pêche commerciale qui seront vendus aux anciens combattants admissibles de la seconde Grande guerre et de la guerre de Corée, aux termes de conventions de vente prévoyant des avantages conditionnels déterminés, pourvu